



*Ville de Pontivy*

## **Commission personnel – Comité Technique Paritaire**

### **Compte-rendu de la réunion du 7 juin 2018**

C9-2018-003

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Madame Christine LE STRAT, Maire

Monsieur Michel JARNIGON, Adjoint aux sports, loisirs et vie associative

Madame Annie GUILLEMOT, Conseillère Municipale

#### **Organisations Syndicales :**

##### **C.F.D.T. :**

Monsieur Yohan LE NAGARD, Atelier de cuisine municipal

Madame Sophie CUEFF, Secrétariat Général

Madame Laurence ANNO, Éducation

Monsieur Christophe LE TUTOUR, SEV Sports

Monsieur Anthony SALVAR, Service Bâtiments

##### **F.O :**

Monsieur Vincent LE CALVE, Service Bâtiments

##### **C.G.T. :**

Madame Sylvie LE POUZARD, Archives-Documentation

Monsieur Éric POSSEME, SEV

#### **ASSISTAIENT À LA RÉUNION :**

Monsieur Patrick LE HENANFF, Directeur Général

Madame Sandra LETHIEC, Directrice du CCAS

Monsieur Julien MIGNOT, DST

Madame Adeline GONNARD, Directrice Education-Animation

Madame Aurélie MOUFFLARGE, Directrice des Finances

Madame Corinne LEMOINE, Directrice des Ressources Humaines

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Jacques PERAN, Adjoint au Personnel

Madame Chantal GASTINEAU, Conseillère Municipale

Monsieur Eddy RENAULT, Conseiller Municipal

Madame M. Madeleine DORE-LUCAS, Conseillère Municipale

Monsieur Yann LORCY, 1er adjoint

Madame Stéphanie GUEGAN, Adjointe à l'action sociale

Monsieur Philippe AMOURETTE, Conseiller Municipal

Madame Françoise RAMEL, Conseillère Municipale

Madame Dominique MARTAIL, EHPAD

Madame Sandrine BARTLINSKI – EHPAD

Madame Nathalie URSET, Directrice de l'EHPAD

La commission du personnel du 24 mai a examiné les dossiers soumis au Comité Technique Paritaire (CTP) qui s'est réuni le 7 juin 2018.

**I – PROJETS DE DÉLIBÉRATION (Cf. ci-joint)**

- Création d'un emploi de directeur de projet – Actions Dynamisme des centres villes / Cœur de ville

| <b>Avis</b>        | <b>Collège Personnel</b> | <b>Collège<br/>Employeur</b> |
|--------------------|--------------------------|------------------------------|
| <b>Favorable</b>   | 5                        | 3                            |
| <b>Défavorable</b> |                          |                              |
| <b>Abstention</b>  |                          |                              |

- Mise à jour du tableau des emplois au 1er juillet 2018

| <b>Avis</b>        | <b>Collège Personnel</b> | <b>Collège<br/>Employeur</b> |
|--------------------|--------------------------|------------------------------|
| <b>Favorable</b>   | 4                        | 3                            |
| <b>Défavorable</b> |                          |                              |
| <b>Abstention</b>  | 1 (CGT)                  |                              |

## **II – AUTRES POINTS**

### **A – Organisation du service « Éducation » à la prochaine rentrée scolaire 2018-2019**

Le 12 mars 2018, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine en fixant la semaine scolaire comme suit :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Cette décision oblige à redéfinir l'organisation générale du service « Éducation » car elle a un impact sur l'ensemble des postes dans les domaines du scolaire et du périscolaire (les ATSEM, les agents de restauration et de garderie, les animateurs).

Au niveau scolaire, les principes qui ont guidé cette réorganisation sont les suivants :

- Réaffectation des ATSEM sur des tâches d'entretien de locaux tous les soirs d'école de 16h30 à 18h00 (au lieu de 16h30 à 17h00) afin de compenser les heures du mercredi matin qui sont supprimées,
- Temps de garderie du matin exclusivement réalisés par les adjoints techniques,
- Planification de 2 heures d'entretien de locaux pour les adjoints techniques chaque mercredi matin.

Globalement, le même volume horaire d'entretien des locaux a été maintenu dans chaque école ; seuls quelques ajustements ont été faits pour tenir compte des surfaces à entretenir.

Au niveau du périscolaire, la fin des TAP a pour conséquence une augmentation du temps de présence des animatrices titulaires pendant les vacances scolaires du fait du basculement des heures de travail du temps scolaire, pour la réalisation et l'encadrement des TAP, vers les vacances.

Par ailleurs, il est proposé de maintenir un temps d'animation sur la pause méridienne scolaire afin d'assurer les besoins en renfort déjà existants et pourvus par du personnel horaires (cf. Élémentaire Langevin) ou d'apporter un accompagnement au personnel de service en charge de la surveillance de la restauration, à raison de 450 heures sur l'année scolaire assurées par les 3 animatrices.

Les membres du CTP ont émis les avis suivants :

| <b>Avis</b>        | <b>Collège Personnel</b> | <b>Collège<br/>Employeur</b> |
|--------------------|--------------------------|------------------------------|
| <b>Favorable</b>   | 5                        | 3                            |
| <b>Défavorable</b> |                          |                              |
| <b>Abstention</b>  |                          |                              |

### **B – Organisation du service « Voirie-Garage »**

L'agent de maîtrise en charge du secteur « Animations Municipales » va quitter Pontivy pour rejoindre une autre collectivité ; cette mutation est l'occasion de s'interroger sur l'organisation du service « Voirie-Garage » et d'en améliorer le fonctionnement.

Aussi, il a été proposé aux membres du CTP de regrouper sous la responsabilité d'un seul et même agent de maîtrise les 2 équipes « Voirie-Propreté Urbaine » et « Animations Municipales » et de recruter un adjoint technique expérimenté pour le secondier (*sur les grades d'adjoint technique principal de 2ème ou de 1ère classe*).

Après discussion et compte tenu de l'avis initialement défavorable des représentants du personnel à cette proposition, Mme La Maire s'est engagée à ajouter, à l'occasion de la procédure de recrutement, le grade d'agent de maîtrise aux grades d'adjoint technique principal de 2ème et de 1ère classe.

Les membres du CTP ont, alors, émis les avis suivants :

| <b>Avis</b>        | <b>Collège Personnel</b> | <b>Collège<br/>Employeur</b> |
|--------------------|--------------------------|------------------------------|
| <b>Favorable</b>   |                          | 3                            |
| <b>Défavorable</b> | 2 (CGT-FO)               |                              |
| <b>Abstention</b>  | 3 (CFDT)                 |                              |

### **C – Mise en œuvre du Compte Personnel d'Activité**

L'article 2 de l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au Compte Personnel d'Activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique institue le Compte Personnel d'Activité (CPA) applicable aux fonctionnaires et aux agents contractuels à compter du 1er janvier 2017. Il vise à renforcer leurs droits en matière de formation professionnelle.

Le CPA s'articule autour de 2 composantes :

- le Compte Personnel de Formation (CPF)
- le Compte d'Engagement Citoyen (CEC).

Les membres du CTP ont été amenés à se prononcer sur les modification de la fiche technique « Formations et Concours » afin de substituer les dispositions concernant le CPF à celles sur le DIF et en définissant une procédure de demande, des actions prioritaires et un budget annuel consacré à ce nouvel outil de formation des agents.

Ils ont émis les avis suivants :

| <b>Avis</b>        | <b>Collège Personnel</b> | <b>Collège<br/>Employeur</b> |
|--------------------|--------------------------|------------------------------|
| <b>Favorable</b>   | 5                        | 3                            |
| <b>Défavorable</b> |                          |                              |
| <b>Abstention</b>  |                          |                              |

L'ordre du jour du CTP étant épuisé, Mme La Maire a levé la séance à 10h55.